



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 13 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 13 janvier 2025, à la salle du conseil située au 94, rue de l'Église, à compte de 19h30.

PRÉSENCES

Étaient présents :

- **Madame** : Manon Cadieux, conseillère;
- **Messieurs** : André Trudel, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, formant la majorité du conseil.

Également présente :

- **MADAME** : Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.
- **MADAME** : Mélanie Larente se joint à la séance à compter de 19h46 au Point #2.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté, le conseiller André Trudel déclare l'assemblée ouverte.

25-01-315

POINT 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux
et résolu à la l'unanimité par les membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis par la directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

25-01-316

POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. Pascal Bissonnette, conseiller;
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024.

ADOPTÉE

25-01-317

POINT 3
DÉMISSION DE M. ANDRÉ-MARCEL ÉVÈQUOZ AU POSTE DE MAIRE – 20 DÉCEMBRE 2024

Monsieur André Marcel Évêquoz a déposé sa lettre de démission en main propre à Mme Francine Lévesque, directrice générale adjointe, au bureau de l'hôtel de ville le 20 décembre 2024, et a remis la clé du bureau municipal.

Sur proposition du conseiller M. Aurèle Cadieux,
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte la démission de M. André Marcel Évêquoz.

ADOPTÉE

25-01-318

POINT 5
NOMINATION D'UN MAIRE PAR VOTE SECRET

CONSIDÉRANT la démission du maire le 20 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la procédure encadrant l'élection par vote secret a été effectuée conformément aux mesures administratives et législatives ;

CONSIDÉRANT que le résultat recueilli est en faveur de M. André Trudel ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée de M. André Trudel d'occuper le poste de maire jusqu'à la fin du mandat ;

Il est proposé par le conseiller M. Aurèle Cadieux
et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la nomination de M. André Trudel au poste de maire.

ADOPTÉE

POINT 7
CORRESPONDANCE

La correspondance pertinente a été transmise aux membres du conseil.

25-01-319

**POINT 8
COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la liste des comptes à payer, registre des salaires et carte de crédit
Mastercard soient acceptés :

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe confirme que les crédits
sont disponibles pour le paiement de ces comptes.

ADOPTÉE

25-01-320

**POINT 8.1
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par M Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE Mme Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière adjointe,
soit autorisée à effectuer le paiement des factures reliées aux dépenses
incompressibles dès leur réception, jusqu'à concurrence des montants
disponibles au budget.

ADOPTÉE

**POINT 9
ADMINISTRATION**

25-01-321

9.1 – INDEXATION DES SALAIRES – 2025

ATTENDU QUE le contrat de travail des employés stipule que le salaire est
automatiquement indexé chaque 1er janvier en fonction de l'indice des prix à la
consommation (IPC) ;

ATTENDU QUE le conseil désire indexer le salaire de 2 % ;

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INDEXER le salaire à hauteur de 2 % pour l'année 2025.

ADOPTÉE

25-01-322

9.2 – INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2025

ATTENDU QUE la rémunération des élus municipaux doit être indexée
annuellement chaque 1er janvier ;

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la rémunération des élus soit indexée de 2 % pour l'année 2025, sans
dépasser le plafond autorisé.

ADOPTÉE

25-01-323 9.3 – FIN D’EMPLOI DE L’EMPLOYÉE NO 1279 (SERVICE INCENDIE)

ATTENDU QUE la municipalité décide d’arrêter de déboursier les frais de la formation « Pompier 1 » de l’École nationale des pompiers du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité met fin à l’emploi de l’employée no 1279 à titre de pompier à temps partiel ;

Il est proposé par Mme Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

DE METTRE FIN au lien d’emploi de l’employée no 1279 à titre de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

25-01-324 9.4 – FIN DE LIEN D’EMPLOI DE L’EMPLOYÉE NO 1262 (LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL)

ATTENDU QUE le taux d’activité de l’employée no 1262 au sein du service de sécurité incendie est très faible, avec la dernière paie remontant à mars 2023 ;

ATTENDU QUE les essais de communication avec elle ont échoué ;

Il est proposé par Mme Mélanie Larente, conseillère,
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

DE METTRE FIN au lien d’emploi de l’employée no 1262 à titre de lieutenant à temps partiel.

ADOPTÉE

**25-01-325 POINT 6.6
GESTION DES DROITS D’OCCUPATION – PLAN D’EAU**

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration confirment que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l’accès public au plan d’eau ;

Il est proposé par Mme Mélanie Larente, conseillère,
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

QUE Mme Francine Lévesque, directrice générale adjointe par intérim, soit autorisée à agir et signer le formulaire au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

**25-01-326 POINT 6.7
RÉDUCTION DE LA PÉNALITÉ – RAMPE D’ACCÈS À L’HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur n’a pas débuté les travaux comme convenu (5 semaines de retard), que des travaux correctifs seront encore en cours en 2025.

Il a été jugé justifiable d’appliquer une pénalité équivalente aux frais professionnels encourus ;

QUE la pénalité s'élève à 4 500 \$, soit trois jours de pénalité ;

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'application de la pénalité.

ADOPTÉE

25-01-327

**POINT 6.8
RIDL – RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT QUE la RIDL désire se prévaloir de l'acquisition d'une excavatrice sur roues et d'un broyeur lent ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi ;

Il est proposé par Mme Mélanie Larente, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

25-01-328

**POINT 6.9
TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Il est proposé par Mme Mélanie Larente, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que le programme des travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

**POINT 7
RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

25-01-329

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE – 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-330

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC – 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-331

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES – 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-332

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

PERMIS DE SÉJOUR POUR ROULOTTES ET COMPENSATION – 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-333

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES – À COMPTER DU 1er JANVIER 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-334

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

TAXE – PROJET INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) BRANCHÉ ANTOINE-LABELLE – 2025

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

25-01-335

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

TAUX D'INTÉRÊT – NON-RESPECT DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité adopte le règlement.

ADOPTÉE

POINT 8 URBANISME

25-01-336

8.1– NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par M. Aurèle Cadieux, conseiller,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE soit nommé M. Luc Marcotte.

ADOPTÉE

8.2– FORMATION : GESTION DES PROBLÉMATIQUES DES CASTORS

Aucune inscription à cette formation.

POINT 9 URBANISME

9.1 – PROJET D'ACTIVITÉ DE BINGO

Reporté à une prochaine séance.

9.2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ « MOUVEMENTS SOUPLESSE »

Reporté à une prochaine séance.

POINT 10 DIVERS

Les points ci-dessous ont été présentés à titre d'information et de discussion.

Aucun vote ni résolution n'a été pris à leur égard lors de la présente séance :

10.1 – Relocalisation des boîtes postales sur la rue de l'Église.

10.2 – Présentation de la cédule 2025 du projet d'archivage avec la MRC.

10.3 – Projet de nouvelle construction d'un hôtel de ville (reporté pour analyse ultérieure).

10.4 – Chalet des patineurs – la municipalité bénéficiera d'un rabais de 10 % de l'assureur.

25-01-337

POINT 11
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, M. Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21H30.

ADOPTÉE

ANDRÉ TRUDEL
Maire

FRANCINE LÉVESQUE
Directrice générale, secrétaire-
trésorière par intérim

Je, André Trudel atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE